



Compte bancaire étranger

Par CoS

Bonjour,

En cas de détention d'un compte bancaire étranger non déclaré et ouvert depuis 2017, quelle est la procédure de régularisation ?

A quelle sanction s'expose-t-on ?

Il s'agit d'un compte bancaire courant détenu par une personne physique.

Merci pour votre retour

Par Indigo

Bonjour CoS

En ouvrant le lien suivant, vous devriez avoir réponse à vos interrogations :

<https://www.fiscaloo.fr/1280-declaration-de-compte-a-letranger-comment-faire-et-sanctions-encourues>

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Un site officiel avec les articles de loi correspondant à votre situation :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34342>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34342
[/url]

Préparez vous à payer l'amende pour chaque année de non déclaration, et à compléter vos déclarations de revenus depuis 2017 (extension du délai de reprise jusqu'à 10 ans) avec les éventuels intérêts de retard sur les impôts non versés.

Vous pouvez vous adresser à un avocat fiscaliste pour éviter de faire des erreurs. Les services fiscaux ne laisseront rien passer.